

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 23036
Numéro SIREN : 832 614 168
Nom ou dénomination : ALVEST HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2023 sous le numéro de dépôt 34889

ALVEST HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 5.767.103,95 euros
Siège social : 100 Boulevard du Montparnasse – 75014 Paris
832 614 168 R.C.S. Paris

PROCES-VERBAL DES DECISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIES

EN DATE DU 22 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mai,

Les associés de la société ALVEST HOLDING (la *Société*) se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation du Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport de gestion du Président,
2. Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président et au Directeur Général,
4. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
5. Affectation du résultat de l'exercice,
6. Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
7. Autorisation à donner au Président pour le rachat par la Société de ses propres actions détenues par le FCPE Alvest dans la limite de 10% de son capital social,
8. Autorisation à donner au Président à l'effet d'annuler les actions acquises dans le cadre du rachat de ses propres actions, par voie de réduction de capital,
9. Autorisation à donner au Président à l'effet de réallouer les actions auto-détenues,
10. Pouvoirs pour les formalités.

M. Antoine MAGUIN préside la séance en qualité de Président de la Société.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par chaque Associé, présent ou représenté, au moment de son entrée en séance. Les pouvoirs des Associés représentés ont été annexés à la feuille de présence. Le quorum requis étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les sociétés KPMG S.A et RSM PARIS, Commissaires aux comptes, dûment convoquées, étant absentes et excusées.

Le Président déclare que les documents suivants ont été adressés aux associés et aux Commissaires aux comptes ou mis à leur disposition :

- les lettres de convocation adressées aux Commissaires aux comptes,
- le rapport établi par le Président,
- le rapport général des Commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31.12.2022,
- les rapports spéciaux des Commissaires aux comptes,
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- le texte du projet des résolutions.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION - *Approbation des comptes sociaux - Quitus au Président*

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président de la Société et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 3.494.266 euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, que les charges non déductibles fiscalement s'élèvent pour l'exercice à 9.402 euros.

L'assemblée générale donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 quitus de sa gestion au Président et au Directeur Général.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix avec 445 502 381 voix pour et 2 137 860 abstentions.

DEUXIEME RESOLUTION - *Approbation des comptes consolidés*

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président de la Société et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2022 approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés et se soldant par une perte de (15.322.807) euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix avec 445 502 381 voix pour et 2 137 860 abstentions.

TROISIEME RESOLUTION - *Affectation du résultat*

L'assemblée générale, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit un bénéfice de 3.494.266 euros ainsi :

Bénéfice de l'exercice.....	3.494.266 euros
augmentée du « report à nouveau »	11.020.192 euros
<hr/>	
- soit un bénéfice distribuable de.....	14.514.458 euros
- à la réserve légale.....	15.000 euros
- le solde au compte « report à nouveau »	14.499.458 euros

Le report à nouveau passe d'un montant de 11.020.192 euros à 14.499.458 euros et la réserve légale s'élève à 576.710 euros.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix avec 445 502 381 voix pour et 2 137 860 abstentions.

QUATRIEME RESOLUTION- *Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce*

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport spécial des Co-Commissaires aux comptes sur les conventions règlementées, constate qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix avec 445 502 381 voix pour et 2 137 860 abstentions.

CINQUIEME RESOLUTION – *Autorisation à donner au Président pour le rachat de ses propres actions détenues par le FCPE Alvest dans la limite de 10% de son capital social*

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la convention de liquidité aux termes de laquelle la Société s'est engagée à assurer la liquidité du FCPE Alvest, du rapport de gestion du Président et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conditions dans lesquelles les actions de la Société ont été rachetées et utilisées au cours du dernier exercice clos :

- Autorise la Société à racheter, en une ou plusieurs fois et dans la limite de 10% de son capital social, tout ou partie de ses actions qui seront détenues par le FCPE Alvest, et ce afin de permettre à la société de gestion d'honorer en temps utile les demandes de rachat en instance émanant des porteurs de parts du FCPE Alvest ;

- Décide que l'acquisition des titres de la Société détenus par le FCPE Alvest se fera à la dernière valeur communiquée par la Société à la société de gestion et déterminée selon la méthode d'évaluation des titres définie aux articles R.3332-22 et suivants du Code du travail ;
- Décide, en conséquence, que le rachat pourra donner lieu aux opérations visées à l'article L.225-209-2 du Code de commerce dont notamment l'annulation des titres rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption de la sixième résolution ci-après.

La présente autorisation est donnée pour une période de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée.

L'assemblée donne tous pouvoirs au Président, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, effectuer toutes formalités, faire toutes déclarations concernant la Société, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, et plus généralement prendre toutes mesures utiles et nécessaires pour l'exécution des décisions qui auront été prises dans le cadre de la présente autorisation.

Le Président devra informer l'assemblée générale des opérations réalisées en vertu de la présente autorisation conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix avec 445 502 381 voix pour et 2 137 860 abstentions.

SIXIEME RESOLUTION – *Autorisation à donner au Président à l'effet d'annuler les actions acquises dans le cadre du rachat de ses propres actions par voie de réduction de capital*

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Président et du descriptif du programme de rachat d'actions, autorise le Président à annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social de la Société, tout ou partie des actions acquises dans le cadre de l'autorisation votée par la présente assemblée générale dans sa cinquième résolution.

La présente autorisation est donnée pour une période de 18 mois à compter des présentes résolutions.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Président, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre les opérations susvisées et plus généralement, pour accomplir tous les actes, formalités et déclarations en vue d'annuler les actions rachetées et de rendre définitives les réductions de capital résultant de cette ou ces annulations ainsi que pour modifier les statuts de la Société en conséquence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix avec 445 502 381 voix pour et 2 137 860 abstentions.

SEPTIEME RESOLUTION - *Autorisation à donner au Président à l'effet de réallouer les actions auto-détenues*

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Président et conformément au dernier alinéa de l'article L. 225-209-2 du Code de commerce, autorise le Président, à réallouer tout ou partie des actions acquises dans le cadre de l'autorisation votée par la présente assemblée générale dans sa cinquième résolution, et qui n'auraient pas été utilisées, à toute personne, qui manifesterait à la Société son intention de les acquérir à un prix définit selon les méthodes de valorisations habituelles ou par le biais d'un expert indépendant.

La présente autorisation est donnée pour une période de 18 mois à compter des présentes résolutions.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Président, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre les opérations visées par cette septième résolution et plus généralement, pour accomplir tous les actes, formalités et déclarations en vue de procéder.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix avec 445 502 381 voix pour et 2 137 860 abstentions.

HUITIEME RESOLUTION – *Pouvoirs pour les formalités*

L'assemblée générale, donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix avec 445 502 381 voix pour et 2 137 860 abstentions.

* *

*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

DocuSigned by:



C26A3B4F10D7458...

M. Antoine MAGUIN
Président



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex



RSM Paris
26 rue Cambacérés
75008 Paris

ALVEST HOLDING

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022
ALVEST HOLDING
100 boulevard du Montparnasse - 75014 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris-Île-de-France et membre de la Compagnie régionale de Paris. SAS au capital de 14 242 600 €. RCS Paris 792 111783 – TVA FR 67 792 111783

RSM Paris est membre du réseau RSM et exerce ses activités sous le nom RSM. RSM est le nom commercial utilisé par les membres du réseau RSM. Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'audit, expertise comptable et conseil qui exerce pour son propre compte. Le réseau RSM n'est pas une entité juridique à part entière.



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex



RSM Paris
26 rue Cambacérés
75008 Paris

ALVEST HOLDING

100 boulevard du Montparnasse - 75014 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A la collectivité des associés d'ALVEST HOLDING,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALVEST HOLDING relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Immobilisations financières

Votre société procède à des estimations comptables dans le cadre habituel de la préparation de ses états financiers, qui portent notamment sur la valorisation des titres de participation et créances rattachées sur les participations. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans ces notes de l'annexe. Nous avons ainsi procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de Commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris la Défense, le 28 avril 2023

KPMG S.A.

Philippe CHERQUI
Associé

Paris, le 28 avril 2023

RSM Paris

Stéphane MARIE
Associé



ALVEST HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 5.767.103,95 euros – 832 614 168 RCS Paris
100-104 Boulevard du Montparnasse – 75014 PARIS (France)

COMPTES SOCIAUX

AU 31 DECEMBRE 2022

Bilan au 31 décembre 2022

ACTIF

(En euros)	Au 31/12/2022		Au 31/12/2021	
	BRUT	Amortissements et Provisions	NET	NET
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immobilisations corporelles	39 651	27 099	12 552	20 297
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	39 651	27 099	12 552	20 297
Participations	578 568 004		578 568 004	564 262 226
Mali de fusion sur titres de participations				
Créances rattachées à des participations	4 677 090		4 677 090	3 148 402
Autres titres immobilisés				
Prêts et dépôts				
Autres immobilisations financières	1 873 201		1 873 201	1 654 162
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	585 118 295		585 118 295	569 064 790
ACTIF IMMOBILISE	585 157 946	27 099	585 130 847	569 085 087
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	1 467 615		1 467 615	2 326 441
Créances fiscales et sociales	902 716		902 716	767 489
Autres créances	20 752 770		20 752 770	15 320 043
Disponibilités	215 864		215 864	36 038
ACTIF CIRCULANT	23 338 965		23 338 965	18 450 011
Charges constatées d'avance	36 715		36 715	
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Ecarts de conversion				
TOTAL ACTIF	608 533 626	27 099	608 506 527	587 535 098

Bilan au 31 décembre 2022**P A S S I F (avant affectation)**

	(En euros)	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Capital		5 767 104	5 617 104
Primes d'émission, de fusion, d'apport		574 315 348	559 465 348
Réserve légale		561 710	492 093
Réserves facultatives		1 873 201	1 654 164
Réserves réglementées			
Report à nouveau		11 020 192	7 695 602
Résultat de l'exercice		3 494 266	3 613 245
Provisions réglementées		712 371	567 483
CAPITAUX PROPRES		597 744 192	579 105 039
Provisions pour Risques et charges			
Provisions pour Charges		90 714	95 165
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		90 714	95 165
DETTES FINANCIERES			
* Emprunts obligataires			
* Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit			
DETTES D'EXPLOITATION			
* Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 268 215	671 624
* Dettes fiscales et sociales		1 684 645	1 472 049
DETTES DIVERSES			
* Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
* Autres dettes		7 718 761	6 191 221
DETTES		10 671 621	8 334 894
Produits constatés d'avance			
Ecarts de conversion			
TOTAL PASSIF		608 506 527	587 535 098

Compte de résultat arrêté au 31 décembre 2022

(En euros)	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Production vendue de services	5 221 361	4 960 736
Montant net du chiffre d'affaires	5 221 361	4 960 736
Autres produits	37 716	3 228
Reprises sur provisions et transferts de charges	30 492	72 662
PRODUITS D'EXPLOITATION	5 289 569	5 036 626
Autres achats et charges externes	2 896 456	1 769 910
Impôts, taxes et versements assimilés	65 481	51 373
Salaires et traitements	2 533 839	2 445 348
Charges sociales	1 148 776	1 124 596
Dotations aux amortissements et aux provisions	4 006	29 536
Autres charges	162 535	187 689
CHARGES D'EXPLOITATION	6 811 093	5 608 452
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 521 524	-571 826
Reprise sur amortissements et provisions		2 211
Intérêts et produits assimilés :	78 690	62 574
Différences positives de change		294
PRODUITS FINANCIERS	78 690	65 079
Dotations aux amortissements et aux provisions		
CHARGES FINANCIERES		
RESULTAT FINANCIER	78 690	65 079
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-1 442 834	-506 747
Produits de cession des immobilisations financières	2 308 813	200 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 308 813	200 000
Dotations aux amortissements dérogatoires	144 888	144 888
VNC Immobilisations financières cédées	2 866 139	211 657
Autres charges exceptionnelles		9 183
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 011 027	365 728
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-702 214	-165 728
Intégration fiscale - Produits	5 677 856	4 259 938
Intégration fiscale - Charges		
Impôts sur les bénéfices	38 542	-25 782
TOTAL DES PRODUITS	13 354 928	9 561 643
TOTAL DES CHARGES	9 860 662	5 948 398
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 494 266	3 613 245

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

La SAS ALBATROS HOLDCO a été immatriculée le 17 octobre 2017 et a été renommée ALVEST HOLDING le 30 janvier 2018. Il s'agit du septième exercice de la société, mais de son cinquième exercice de 12 mois.

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2022 ont été validés par le Président.

I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En décembre 2022, le Groupe a créé la société Alvest Equipment Finance France, société de droit français, détenue à 100% par Albatros Finco, société de droit français elle-même incorporée en décembre 2022 et détenue à 100% par Alvest Holding. Alvest Equipment Finance France a vocation à porter certains actifs de type GSE qui seront loués aux sociétés de service du Groupe.

De manière à permettre à Alvest Equipment Finance France de commencer son activité, certains des actionnaires du Groupe ont souscrit à une augmentation de capital de Alvest Holding pour un montant total de 15 millions d'euros en décembre 2022. Cette augmentation de capital a donné lieu à l'émission de 15 millions d'actions de préférence. Ce montant de 15 millions d'euros a ensuite été redescendu chez Albatros Finco puis chez Alvest Equipment Finance France.

II. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En février 2023, le Groupe est entré en négociation exclusive avec la société de capital-investissement Adagia Partners en vue de céder 100% du capital d'Adhefin et d'Adhetec. Cet accord est assorti de conditions suspensives usuelles qui sont en cours de levée, la réalisation effective de l'opération étant prévue début mai 2023. La cession d'Adhefin et Adhetec entraînera, conformément à la documentation bancaire, le remboursement anticipé obligatoire d'une partie des crédits syndiqués mis en place en 2018.

En avril 2023, le Groupe a signé un partenariat avec Unifi Aviation aux Etats-Unis, ayant vocation à faire d'Alvest Equipment Services Inc. (Etats-Unis) un acteur de référence de la maintenance de GSE aux Etats-Unis.

En avril 2023, le Groupe a signé un partenariat avec le groupe industriel indien MAINI visant à créer une joint-venture commune en Inde destinée à la fabrication locale de GSE.

En avril 2023, un accord a été conclu avec CACIB quant à la mise en place d'un financement de 30 millions d'euros sur Alvest Equipment Finance France, véhicule ayant vocation à porter des actifs GSE qui seront loués aux sociétés de service du Groupe.

III. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2022 ont été établis en application du règlement ANC n°2014-03.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

2. Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure. Le coût d'acquisition inclut les honoraires de frais d'acquisition de titres. Ces frais d'acquisition de titres sont amortis sur 5 ans prorata temporis en amortissements dérogatoires.

L'appréciation de la valeur actuelle des titres tient compte des prévisions de flux de trésorerie actualisés. Il est également pris en considération des situations particulières au regard de la position de la société sur son marché, de ses perspectives de développement et de l'intérêt stratégique de la filiale considérée pour le Groupe.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure au coût d'acquisition, il est constitué une dépréciation supplémentaire sous forme de provision pour dépréciation de titres de participation.

Créances rattachées à des participations

Les avances faites aux filiales sont comptabilisées dans les créances rattachées aux participations lorsqu'elles revêtent le caractère d'un concours à moyen ou long terme.

Les avances de trésorerie à court terme sont inscrites en compte courant dans le poste « Autres créances ».

Autres immobilisations financières

Les autres titres immobilisés sont évalués au prix d'achat, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les prêts et créances immobilisés sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non-remboursement.

3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. L'amortissement linéaire est considéré comme étant proche de la dépréciation économique.

Les durées d'amortissement retenues sont (sauf cas particuliers) les suivantes :

Agencements, aménagements, installations	10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 ans à 10 ans

4. Créances et dettes

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances identifiées comme douteuses font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Ecart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition et estimées à la clôture de l'exercice à leur valeur liquidative. La moins-value latente éventuelle fait l'objet d'une provision pour dépréciation ; la plus-value latente éventuelle n'est pas prise en compte.

6. Provisions pour risques et charges

Dans le cadre du règlement sur les passifs, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers, sans contrepartie pour le Groupe.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêtés des comptes.

7. Engagements de retraite

Les engagements en matière de retraite sont provisionnés sur la base d'une estimation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés à la date du bilan, en application de la convention collective en vigueur. Cette estimation tient compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, et d'évolution des salaires. Les sommes à verser ainsi déterminées font l'objet d'une actualisation. Cette provision inclut les cotisations patronales.

Une reprise de provision de 4 k€ a été constatée sur l'exercice.

8. Résultat courant

Dans un souci de cohérence avec les comptes consolidés, la société classe dans le résultat courant les éléments exceptionnels des activités ordinaires, hors éléments liés aux opérations de cession d'immobilisations qui restent présents dans le résultat exceptionnel.

IV. NOTES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent au matériel informatique des salariés de ALVEST HOLDING et à des véhicules.

2. Immobilisations financières

Titres de participation

Valeur brute (en milliers d'euros)	Clôture 31/12/2021	Acquisitions	Cessions	Clôture 31/12/2022
Titres ALBATROS MIDCO	560 871	0		560 871
Titres ALBATROS FINCO		15 000		15 000
Titres AIRPORT 1	1 895	2 113	1 581	2 427
Titres AIRPORT 2	1 248	7	1 239	16
Titres AIRPORT 3	247	51	45	253
Total	564 261	17 171	2 865	578 568

Créances rattachées à des participations

Un prêt subordonné a été conclu le 8 août 2019 entre Alvest Holding (Prêteur) et Albatros Midco (Emprunteur) pour une somme de 3 000 000 d'euros. Un prêt complémentaire de 1 450 000 a été conclu le 30 Juin 2022 et les intérêts au 8 août 2022 ont été capitalisés pour une somme de 66 390 euros ce qui a porté le nominal à 4 639 460 euros. Ce prêt est rémunéré au taux de 2%, soit une somme de 37 631 euros comptabilisée en intérêts courus sur la période.

Autres immobilisations financières

En 2022, la société ALVEST HOLDING a racheté auprès du FCPE 278 844 actions propres pour une valeur de 219 037 euros. Au 31 décembre 2022, elle détient 2 194 028 actions propres pour une valeur totale de 1 873 201 euros.

3. Valeurs mobilières de placement

Néant.

4. Evolution des capitaux propres

Le capital social de Alvest Holding s'établit à 5.767.103,95 euros et se répartit comme suit :

- 328.720.424 actions ordinaires ;
- 78.295.000 actions de préférence de catégorie A, équivalentes à des actions ordinaires privées de droits de vote ;
- 104.491.204 actions de préférence de catégorie B qui donnent droit à un dividende prioritaire ;
- 33.555.000 actions de préférence de catégorie B', équivalentes à des actions de préférence de catégorie B privées de droits de vote ;
- 15.000.000 actions de préférence de catégorie C qui donnent droit à un dividende prioritaire et qui sont privées de droits de vote ;
- 14.368.652 actions de préférence de catégorie R ;

- 2.280.115 actions de préférence de catégorie S.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 31/12/2021 <i>(après affectation proposée)</i>	Variation de l'exercice	Solde au 31/12/2022 <i>(avant affectation proposée)</i>	Affectation proposée du résultat	Solde au 31/12/2022 <i>(Après affectation proposée)</i>
Capital	5 617	150	5 767		5 767
Primes d'émission	559 465	14 850	574 315		574 315
Réserve légale	562		562	15	577
Report à nouveau	11 239	<219>	11 020	3 479	14 499
Résultat de l'exercice		3 494	3 494	<3 494>	
Réserve Indisponible	1 654	219	1 873		1 873
Provisions réglementées ⁽¹⁾	568	144	712		712
	579 105	18 638	597 743	0	597 743

⁽¹⁾ Amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres ALBATROS MIDCO sur une durée de 5 ans prorata temporis

5. Engagements envers le personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	Clôture au 31/12/2021	Variations	Clôture 31/12/2022
Provisions pour retraites	95	<4>	91
Total	95	<4>	91

Une reprise de provision de 4 k€ a été constatée sur l'exercice suite à la mise à jour du taux d'actualisation.

6. Exposition aux risques de marché

Etat des positions de la société face aux risques de taux d'intérêt

Néant.

Etat des positions de la société face aux risques de change

Néant.

7. Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Etat des créances	Montant au	à un an	à plus
<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	au plus	d'un an
Créances clients	1 468	1 468	
Créances fiscales et sociales	873	873	
Autres créances ⁽¹⁾	20 753	20 753	
Charges constatées d'avance	37	37	
Total	23 131	23 131	

⁽¹⁾ Les autres créances correspondent aux produits d'intégration fiscale 2022 et à la trésorerie de l'intégration fiscale 2021 redescendue chez TLD Group.

8. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Etat des dettes (en milliers d'euros)	Montant au 31/12/2022	Degré d'exigibilité du passif		
		< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 268	1 268		
Dettes fiscales et sociales	1 685	1 685		
Autres dettes ⁽¹⁾	7 718	7 718		
Total	10 641	10 641		

⁽¹⁾ Correspond principalement à des avances de trésorerie de TLD Group vers Alvest Holding (au titre d'avances sur frais et des rachats de titres par Alvest Holding)

9. Informations diverses**Ecarts de conversion**

Sans objet.

Charges à payer et produits à recevoir**Charges à payer**

(en milliers d'euros)	
Intérêts courus sur Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	0
Dettes fiscales et sociales	1 241
Dettes fournisseurs	271

Produits à recevoir

Néant.

Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance s'élevaient à 36 715 Euros.

Charges à répartir

Néant.

10. Engagements hors bilan**Engagements donnés**

Néant.

Engagements en matière de pensions

La société comptabilise l'ensemble des engagements de retraite.

Engagements reçus

Néant.

Engagements réciproques

Néant.

Crédit-Bail

Néant.

11. Situation fiscale

Impôts sur les bénéfices

La société Alvest Holding a enregistré des produits d'intégration fiscale à hauteur de 5 678 k€ et une perte de 38 k€ sur les crédits d'impôts retenus par le Canada sur des paiements d'intérêts (non reportables).

Elle ne payera pas d'impôt au titre du groupe d'intégration fiscale, même après réintégration des charges financière non déductibles.

Situation fiscale différée

Néant

Régime de l'intégration fiscale

Au 1^{er} janvier 2018, la société Alvest Holding était devenue la tête de groupe des sociétés ALBATROS MIDCO et ALBATROS BIDCO. Ces trois sociétés ont formé un nouveau périmètre d'intégration fiscale en 2018.

A compter du 1^{er} janvier 2019, la société Alvest Holding est devenue la nouvelle tête de groupe. En 2019, le périmètre dont Alvest Holding est tête de groupe a intégré les sociétés regroupées précédemment sous la société Alvest International Equity (Les deux périmètres ont fusionné).

La liste des sociétés incluses dans le périmètre d'intégration fiscale est la suivante :

- Alvest Holding, société tête de groupe
- Albatros Bidco
- Albatros Midco
- Alvest International Equity
- TLD Group
- Adhefin
- Smart Airport System
- Alvest Equipment Services
- Adhetec
- TLD GSE
- TLD Europe
- Sage Parts International

Une convention d'intégration fiscale a été conclue. Dans cette convention :

- Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale,
- Les économies d'impôt réalisées par le Groupe liées au déficit sont conservées chez la société-mère.

12. Effectif moyen employé pendant l'exercice

En équivalent temps plein	2022	2021
Cadres et agents de maîtrise	8.2	9.5
Total	8.2	9.5

13. Dirigeants

Rémunération

La société ALVEST HOLDING a perçu des honoraires de présidence à hauteur de 30 k€ (15 k€ d'ALBATROS MIDCO et 15 k€ d'ALBATROS BIDCO).

Montant des avances et des crédits alloués

Néant

14. Répartition et évolution du chiffre d'affaires hors taxes

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
France	4 489	4 211
Export	733	750
Total	5 222	4 961

15. Détail du poste « Produits financiers et Charges financières »

Les produits financiers de 79 k€ correspondent aux intérêts de 2% sur le prêt subordonné accordé à Albatros Midco.

16. Détail du poste "Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles »

<i>En milliers d'euros</i>	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Produits de cessions de titres (2)	2 308	200
Total produits Exceptionnels	2 308	200
Dotations aux provisions règlementées ⁽¹⁾	145	145
VNC des titres cédés ⁽²⁾	2 866	212
Autres charges exceptionnelles		9
Total charges Exceptionnelles	3 011	366
Résultat Exceptionnel	<703>	<166>

⁽¹⁾ Amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres ALBATROS MIDCO

⁽²⁾ Sur achats et ventes des titres Airport et Alvest Holding

La société ALVEST HOLDING est la société consolidante du groupe ALVEST

Filiales et participations au 31 décembre 2022

Informations financières (en Euros, sauf précision particulière)	Capital (dans la monnaie locale)	Capitaux Propres	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats, bénéfices, pertes du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Filiales et participations										

I - RENSEIGNEMENTS DETAILLES

concernant les filiales et participations ci-dessous

A - FILIALES

(50% au moins du capital détenu par la société)

ALBATROS MIDCO	5 601 475	559 864 172	100,00%	560 871 798	560 871 798	4 677 091	0	-46 899	
ALBATROS FINCO	15 000 000	14 997 600	100,00%	15 000 000	15 000 000	0	0	-2 400	

B - PARTICIPATIONS

(10 à 50% du capital détenu par la société)

II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX

concernant les autres filiales et participations

A - FILIALES non reprises au § I

B - PARTICIPATIONS non reprises au § I

PROJET D'AFFECTATION DE RESULTAT*(En euros)***ORIGINES**

Report à nouveau antérieur	11 020 192.32
Résultat de l'exercice	<u>3 494 266.52</u>
	14 514 458.84

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves	
* Réserve légale	15 000.01
* Réserves indisponibles	
Dividendes	
Report à nouveau créditeur	<u>14 499 458.83</u>
	14 514 458.84